Remplaçants premier degré, du changement dans la gestion pour ... du pire!



Comme annoncé officieusement aux organisations syndicales dès la mi Janvier, les TRB (Titulaires Remplaçants du Var) vont connaître pour la moitié d'entre eux un changement de gestion : ainsi, dans chaque circonscription, la moitié des TRB, ceux

dont l'ancienneté dans le poste est la plus récente, seront gérés non plus par la circonscription mais par la DPE de la DSDEN afin de « mieux réaliser la distribution des suppléances entre les TRB disponibles » et affectés en priorité sur des remplacements longs (« pouvant être anticipés ») « tels que certaines formations, les congés pour raison de santé du type Congé Longue Maladie, les congés de maternité, les congés parentaux inférieurs à 6 mois, certains congés de maladie ordinaire, ... La DSDEN a établi un tableau par circonscription indiquant, pour chacune, les années d'affectation pour lesquelles on peut prévoir que les TRB continueront de relever de la gestion par circonscription. Cependant, ces derniers peuvent toujours se porter volontaires pour être gérés par la DSDEN et donc effectuer des remplacements longs en remplissant un questionnaire « volontariat ». La gestion des remplacements courts restera assurée par les circonscriptions. Tous les nouveaux personnels affectés à la date du 1e septembre 2024 comme TRB suite au mouvement 2024 seront gérés par la DPE de la DSDEN. La liste définitive de l'entité de gestion pour chaque TRB sera arrêtée à l'issue du mouvement 2024.

En conclusion, on voit bien que cette nouvelle gestion va entraîner une plus grande contrainte sur les personnels, notamment les plus expérimentés qui demandaient jusqu'alors un poste de TRB pour sortir de la « routine » et de la charge de la classe au long cours, dans un contexte où les conditions de travail se dégradent sans arrêt. Ce ne sera donc plus possible. Avec le système des « nouveaux entrants dans le poste » automatiquement gérés par la DSDEN, on peut imaginer qu'à terme, la DSDEN souhaite reprendre la main entièrement sur la gestion des TRB , comme c'était le cas avant 2013. La raison invoquée de ce changement de gestion est bien financière, on nous parle « d'efficacité » dans les remplacements, alors qu'on voit bien qu'avec ces nouvelles conditions, de moins en moins de titulaires demanderont ces postes, au profit nous n'en doutons pas, de contractuels embauchés en nombre toujours plus grand ces dernières années dans le premier degré.

Pour la CGT Educ'Action il devient de plus en plus nécessaire pour les TRB de connaître leurs droits, et les moyens d'améliorer leurs conditions de travail, c'est pourquoi la CGT Educ'Action du Var organise une journée de formation syndicale sur ce théme le Jeudi 30 Mai au Collège Bosco à La Valette <u>CLIQUER ICI pour en SAVOIR PLUS</u>

Circonscription	Les titulaires remplaçants dont la date d'affectation est comprise entre les 1 er septembre des années indiquées, resteront gérés par la circonscription pour la détermination de leurs missions de
	suppléance, SAUF s'ils sont volontaires pour passer en gestion DSDEN. Dans cette hypothèse ils adresseront le formulaire prévu à cet effet.
Brignoles	TRB affectés de la rentrée 2001 à la rentrée 2020
Cogolin	TRB affectés aux rentrées 2021 et 2022
Solliès-Pont	TRB affectés de la rentrée 2001 à la rentrée 2020
Draguignan	TRB affectés de la rentrée 2012 à la rentrée 2021
Fréjus et Saint-Raphaël	TRB affectés de la rentrée 2012 à la rentrée 2020
Garéoult	TRB affectés de la rentrée 2012 à la rentrée 2021
Hyères	TRB affectés de la rentrée 2008 à la rentrée 2020
La Garde	TRB affectés de la rentrée 2013 à la rentrée 2020

La Seyne-sur-Mer	TRB affectés de la rentrée 2008 à la rentrée 2021 (TRB en REP+ non concernés – demeurent en gestion circonscription)
Le Muy	TRB affectés de la rentrée 2014 à la rentrée 2021
Saint-Maximin	TRB affectés de la rentrée 2010 à la rentrée 2019
Saint-Paul-en-Forêt	TRB affectés de la rentrée 2014 à la rentrée 2021
Sanary	TRB affectés de la rentrée 2010 à la rentrée 2018
Six-Fours	TRB affectés de la rentrée 2010 à la rentrée 2017
Toulon 1	TRB affectés de la rentrée 2017 à la rentrée 2021
Toulon 2	TRB affectés de la rentrée 2017 à la rentrée 2021 (TRB en EP+ non concernés – demeurent en gestion circonscription)
Toulon 3	TRB affectés de la rentrée 2005 à la rentrée 2016 (TRB en EP+ non concernés – demeurent en gestion circonscription)